

“Avec l'idée de Georges-Louis Bouchez, on perd la portée symbolique d'une inscription du droit à l'IVG dans la Constitution”

■ L'idée du “droit à disposer de son corps” ne convainc pas Christine Defraigne (MR).

Le récent débat sur l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution a mis en évidence les nuances qui existent au sein du MR lorsqu'il est question d'éthique. Sur ce thème, la plupart des libéraux francophones se classent parmi les progressistes (pro-IVG, pro-euthanasie...). D'autres, plus réservés, se rangent parmi les conservateurs.

Lundi, le président du MR, Georges-Louis Bouchez, a ménagé ces différentes sensibilités en proposant d'inscrire dans la Constitution une disposition garantissant “le droit à disposer de son corps”. Cette formulation générale permet d'insister sur l'attachement de son parti à l'extension des libertés individuelles sans effaroucher ceux pour qui, dans le dossier IVG, le droit

des femmes doit être mis en balance avec le droit à la vie.

L'idée émise par Georges-Louis Bouchez est accueillie avec prudence par certains libéraux progressistes. C'est le cas de Christine Defraigne, première échevine à Liège et ancienne présidente du Sénat. “Avec cette proposition, on perd la portée symbolique très forte d'une inscription du droit à l'IVG dans la Constitution, critique-t-elle. L'idée d'une disposition plus générale est intéressante car elle peut couvrir des questions comme la pilule du lendemain ou l'euthanasie. Mais cette généralité donne aussi un pouvoir d'interprétation plus important à la Cour constitutionnelle. Si on inscrit le droit à l'IVG en tant que tel dans la

Constitution, les choses seraient mieux cadencées. L'idée de mon président mérite une analyse approfondie.”

En tant que juriste, Christine Defraigne craint qu'un droit constitutionnel à disposer de son corps n'entraîne des dégâts collatéraux. “Il faut réfléchir à la conciliation de cette idée avec la loi sur les droits des patients. Est-ce que le droit à disposer de son corps pourra être invoqué pour refuser la vaccination obligatoire contre la polio? Pour refuser une transfusion sanguine? Est-ce que ce droit sera opposable à des actes médicaux devant être posés en urgence? Il pourrait y avoir des conflits de normes et des conflits de valeurs. Sous prétexte d'avoir un champ d'application plus large que

“Une lame de fond va s'imposer aux femmes du monde entier, qu'on le veuille ou non.”



TONNEAU

Christine Defraigne (MR)

l'IVG, la proposition de Georges-Louis Bouchez risque de ne pas atteindre sa cible.”

“Je n'ai jamais tu mes convictions”

Certains adversaires du MR estiment que le “droit à disposer de son corps” est un paravent destiné à éviter aux libéraux de se positionner sur l'IVG. Qu'en pense Christine Defraigne? “Si c'était un leurre pour éviter le débat, je le regretterais. Je n'ai jamais tu mes convictions. Pour moi, par exemple, l'IVG doit sortir complètement de la sphère pénale. Au sein du MR, il y a quelques divergences. Je vois que certains (Marie-Christine Marghem, NdlR) pensent, un peu platement, que bétonner le droit à l'IVG n'est pas nécessaire car il découlerait ipso facto de la Constitution. Si c'était si simple, on n'aurait pas ce débat! On ne doit pas réagir sous l'empire de l'émotion, suite à la décision de la Cour suprême des États-Unis. Mais une lame de fond va s'imposer aux femmes du monde entier, qu'on le veuille ou non.”

Frédéric Chardon